



Vaccination saisonnière contre le Covid-19

du 15 avril au 16 juin 2024*

Le Covid-19, comme d'autres maladies infectieuses, peut occasionner des **complications plus importantes avec l'âge**. L'immunité diminue plus rapidement pour les personnes âgées (notamment les personnes de plus de 80 ans) et les patients immunodéprimés. **C'est pourquoi une nouvelle dose de vaccin est recommandée pour ces publics.**

*La campagne pourra être prolongée d'un mois si nécessaire.

Pour qui ?

Une nouvelle dose de vaccin est recommandée au printemps, pour :



Les personnes âgées de 80 ans et plus.



Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des unités de soins de longue durée, quel que soit leur âge.



Les patients immunodéprimés, quel que soit leur âge et toute personne à très haut risque dans le cadre d'une décision médicale.



Toute personne, ne faisant pas partie des publics ci-dessus, peut recevoir une injection contre le Covid-19 si elle le souhaite.

Comment et où se faire vacciner ?



Chez un professionnel de santé proche de chez vous
(pharmacien, médecin, infirmier, sage-femme, chirurgien dentiste)



Sur votre lieu de soin

Pour en savoir plus et trouver un lieu de vaccination Covid-19 : www.sante.fr

- Le vaccin est disponible directement chez votre professionnel de santé ou sur votre lieu de soin.
- Il est pris en charge à 100%, sans avance de frais.
- Le délai pour recevoir cette nouvelle dose est de 3 mois minimum après la dernière infection ou injection de vaccin contre le Covid-19.